

économique d'après-guerre; ce règlement devra assurer un traitement juste et équitable de tous les intérêts en cause, y compris ceux du Gouvernement Fédéral. Il est prévu d'inclure l'arrangement qui en découlera dans un accord multilatéral; les accords bilatéraux qui pourront être jugés nécessaires seraient conclus dans le cadre du plan de règlement. Dès que leurs propositions seront prêtes, les trois Gouvernements les communiqueront au Gouvernement Fédéral et aux autres Gouvernements intéressés; ils discuteront avec eux des propositions, ainsi que de la procédure à suivre en la matière.

Nous avons l'honneur de faire savoir que nos trois Gouvernements considèrent que la lettre de votre Excellence visée ci-dessus, ainsi que la présente lettre, enregistrent l'accord des Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'une part, et du Gouvernement de la République Fédérale d'autre part, sur les questions relatives aux dettes allemandes visées par ces lettres. Les lettres ont été rédigées en français, en anglais et en allemand, chaque texte faisant également foi.

(signé)

JOHN J. McCLOY,

Pour le Gouvernement
des Etats-Unis
d'Amérique.

A. FRANÇOIS-PONCET,

Pour le Gouvernement
de la République
Française.

IVONE KIRKPATRICK,

Pour le Gouvernement
du Royaume-Uni
de Grande-Bre-
tagne et d'Irlande
du Nord.

APPENDICE B

Rapport de la Conférence des Dettes Extérieures Allemandes (sans ses Annexes)

Londres, février-août 1952

I.—Introduction

1. La Conférence Internationale des Dettes extérieures allemandes a été réunie par les Gouvernements de la République Française, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et des Etats-Unis d'Amérique en vue d'élaborer un accord général pour le règlement des dettes extérieures allemandes. La Conférence soumet aux Gouvernements des pays participants le présent Rapport qui décrit ses travaux et expose ses recommandations pour le règlement de ces dettes. La Conférence suggère que des exemplaires de ce Rapport soient mis à la disposition des autres Gouvernements intéressés.

2. Avant de réunir la Conférence, les Gouvernements de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique et le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne avaient conclu, le 6 mars 1951, un accord par lequel ce dernier Gouvernement a confirmé qu'il répondait des dettes extérieures d'avant-guerre du Reich allemand, a reconnu en principe les dettes provenant de l'aide économique fournie à l'Allemagne après la guerre par les Trois Gouvernements, et a exprimé le désir de reprendre le paiement de la dette extérieure allemande conformément aux dispositions d'un plan à élaborer par toutes les parties intéressées. L'échange de lettres enregistrant cet Accord est reproduit à l'Annexe 1.